

PREFACE

**Omar HILAËLE, Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies à New York**

Le séminaire international de recherche sur l'autonomie est, depuis 2009, un rendez-vous annuel, offrant à plusieurs experts, académiciens et universitaires de renom, une plate-forme d'échange et de réflexion sur les différents aspects des modèles d'autonomie, dans plusieurs régions du monde.

L'objectif de l'édition 2021 du séminaire, qui s'est tenue en ligne le 16 juillet 2021, était de mettre la lumière sur un volet essentiel de l'autonomie, à savoir la dévolution des pouvoirs judiciaires. En effet, des systèmes judiciaires autonomes reposant sur les principes de droit sont une condition *sine qua non* pour le succès de toute démocratie. Et partant, garant du respect des principes et règles qui fondent cette autonomie.

L'édition 2021 de ce séminaire a permis de mettre en exergue les atouts de l'Initiative marocaine d'Autonomie dans une approche comparative avec d'autres expériences d'autonomie dans le monde, notamment, en Europe occidentale, en Malaisie, au Canada et au Cameroun.

L'Initiative marocaine d'Autonomie, présentée au Secrétaire général de l'ONU en 2007, s'adapte aux besoins de gouvernance locale, tenant compte des spécificités des provinces Sud du Royaume. Elle octroie la majorité des pouvoirs centraux à la région autonome, y compris les pouvoirs judiciaires, tel que stipulé dans les dispositions du projet d'Autonomie.

L'analyse comparative avec la loi Constitutionnelle du Canada, le système de la dévolution des pouvoirs judiciaires au Cameroun, ainsi que le système judiciaire de la Malaisie et de certains pays les plus décentralisés d'Europe de l'Ouest, notamment, la Suisse, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni et le Danemark, a démontré que l'Initiative marocaine d'Autonomie pour la région du Sahara est à l'aune des standards internationaux des systèmes d'autonomie les plus démocratiques. Elle établit des principes pertinents d'un modèle d'autonomie judiciaire avant-gardiste.

En effet, l'Initiative marocaine d'Autonomie permettra de mettre en place dans la région du Sahara marocain un système judiciaire local cohérent, dotant ainsi ses populations des fondamentaux universels judiciaires, nécessaires pour garantir le respect de l'État de Droit et assurer la protection juridique effective des citoyens et des entités de la région, tout en préservant sa propre histoire juridique, sa culture et ses spécificités.

A l'instar de chaque édition, le séminaire s'est attelé, cette année, à un aspect essentiel de la matérialisation de l'autonomie à travers le monde. L'étude comparée entre différents modèles d'autonomie a confirmé qu'au-delà de constituer une solution juste et conforme au droit international au différend sur le Sahara marocain, l'Initiative marocaine d'Autonomie offre un mode de gouvernance pragmatique, participatif, holistique et viable, qui garantit l'équité et l'égalité de tous les citoyens et citoyennes devant la loi.